



Moniphone
Dossier pédagogique

Quizz

1. Un abonnement à vie, c'est possible ?

Non, ce serait contraire à la liberté de conclure un contrat (voir www.celbel.be)

2. Un nouveau GSM en même temps que la signature d'un abonnement, tu fonces ?

Tu as l'impression de faire une super affaire ? Comment te sens-tu, as-tu réfléchi à décoder cette publicité ? Peut-on faire confiance ?

L'intérêt de la société commerciale qui est derrière la publicité n'est-elle pas de créer des besoins pour des produits inutiles, en te faisant consommer plus pour son profit à elle ? Tu as beaucoup plus de chance d'augmenter ta consommation avec un abonnement qu'avec une carte prépayée, tu ne peux pas le stopper quand tu le souhaites, tu dois respecter les conditions de fin de contrat parfois difficiles à trouver, en petit caractère. Attention, il s'agit d'une vente conjointe, c'est règlementé (voir dans **REFLEXION**, 3^{ème} -)

3. Une promotion pour des SMS premium propose des sonneries ou des logos à 1 euros seulement.

Avec quelques petits caractères illisibles en dessous, tu prends ? Penses-tu que ça ne coûtera rien de plus, est-ce un problème pour toi si c'est le cas ?

4. Tu reçois une annonce qui te promet de prédire ton avenir, de régler tes problèmes d'argent, de recevoir des infos sur tes stars préférées... il suffit de téléphoner à un numéro tel que 0903, 0907, 0907, tu le fais ?

Non car ce genre de numéro, 0900, est un numéro surtaxé, le but est de te retenir au téléphone pour payer un maximum la communication sans répondre au service promis. Tu peux dénoncer des abus sur le site www.ecops.be

5. Tu reçois un message qui t'invite à participer à un concours pour gagner un iPhone, un GSM, une somme d'argent, tu réponds à cette question si simple dont tu connais la réponse, ou tu t'inscris pour avoir une nouvelle sonnerie de gsm?

Non car le risque est que tu t'abonnes en fait à un service qui consiste à t'envoyer de manière fréquente des questions, sonneries... par sms payant à la réception ! Dur de savoir comment stopper cet abonnement, tu ne sais pas avec qui tu as contracté ! Dans ce cas, Le 1^{er} réflexe à avoir est de prévenir ton opérateur pour porter plainte et tenter de régler le problème à l'amiable.



6. Quel jour de chance! Tu es le 1.000.000ème visiteur d'un site et ce n'est pas une blague.

Tu as donc été choisi comme possible gagnant exclusif du cadeau principal, à savoir une Audi A5. En remplissant le formulaire de participation, tu es amené à donner de nombreuses données personnelles. Adresse, profession, âge,... Tu seras également amené à cocher la case "J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu ».

La participation aux jeux concours et autres tombolas engage souvent ton accord à de nombreuses conditions et modalités dont tu n'as pas conscience. Prends le temps de lire les règlements et conditions de ces jeux qui peuvent t'apprendre de nombreuses choses intéressantes. Si cette lecture s'avère trop complexe ou que trop peu de garanties te sont offertes, renonce!

Comme dirait www.arnaques.be : les propositions d'agent facile sont toujours des arnaques !

REFLEXION :

- La (sur)consommation et les aspects juridiques des engagements contractuels : on le voit dans les réponses du quizz qu'on est parfois tenu à des engagements de manière informelle suite à l'emploi des nouvelles technologies(réponse par sms qui entraîne l'adhésion à un abonnement où l'on reçoit d'autres sms facturés, ces arnaques de plus en plus fréquentes te mettent en difficulté car on ne sait pas avec qui on a conclu un contrat et donc vers qui se retourner ?. Il s'agit d'une relation tripartite entre toi, l'opérateur et le fournisseur, comme dit plus haut, la première chose faire est de signaler le service frauduleux à ton opérateur . Celui-ci devra agir auprès de son prestataire.

»Les opérateurs ont une responsabilité partagée, ils doivent faire le nécessaire et couper court à la pratique en cause » (Test-Achat).

Il reste une grosse difficulté car beaucoup de ces sociétés travaillent depuis l'étranger, elles ont des boîtes postales qui disparaissent régulièrement afin de brouiller les pistes.

- Par contre la signature d'un contrat en bonne et due forme avec un cocontractant déterminé paraît plus sécurisante même s'il faut apprendre à lire les points important du contrat souvent écrit en petits caractères afin de savoir à quoi tu t'engages. (la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce fixe des garde-fous : obligation de préciser l'identité du vendeur, le prix du service, la localisation géographique de la société, les possibilités de mettre fin au contrat...). Si tu souhaites vivre l'expérience d'un tel engagement, vois sur notre site : www.droitdesjeunes.be clique sur « lancer

le jeu sur l'autonomie » et tu joueras le rôle d'un jeune qui va signer un contrat de bail pour un appartement, qui va devoir apprendre à voir quelles sont les clauses importantes du contrat et apprendre à faire un budget afin de savoir quelle partie de ses revenus il peut employer pour son logement. Tu trouveras également sur le site, dans : « infos et documentations » une fiche sur les « quelques réflexes avant de conclure un contrat.

- La vente conjointe : La Belgique restait un des seuls pays européens à interdire la vente conjointe de produits ou services.

Depuis la loi du 6 avril 2010, l'offre conjointe est autorisée dans certaines conditions :

Art 71

Sans préjudice de l'article 72, l'offre conjointe au consommateur est autorisée pour autant qu'elle ne constitue pas une pratique commerciale déloyale...

Il appartient au juge d'apprécier si une offre est déloyale ou non. Par exemple, serait déloyale et donc interdite une offre qui proposerait une durée de contrat excessive au regard de la réduction de prix accordée au consommateur (GSM à 1 euro avec un abonnement onéreux pour une longue période).

Art. 72

§ 1er

Toute offre conjointe au consommateur, dont au moins un des éléments constitue un service financier, et qui est effectuée par une entreprise ou par différentes entreprises agissant avec un but commun, est interdite.

§ 2

Par dérogation au § 1er, il est cependant permis d'offrir conjointement:

1° des services financiers qui constituent un ensemble;

Le Roi peut, sur proposition des ministres compétents et du ministre des Finances, désigner les services proposés dans le secteur financier qui constituent un ensemble;

...

La notion d'ensemble

La notion d'ensemble n'est pas définie dans la loi. Il y a donc lieu de se référer aux travaux de la doctrine et à la jurisprudence pour déterminer si des produits ou services peuvent être considérés comme un ensemble.

Comme précisé par la chambre des représentants lors des travaux préparatoires de la LPC, "la notion d'ensemble relève des usages commerciaux et fait l'objet d'une appréciation, par le juge, dans chaque cas d'espèce qui lui est soumis."

Exemples de jurisprudence

"Un GSM et un abonnement ne forment pas un ensemble. Un ensemble au sens de la LPC suppose que les éléments ne soient pas susceptibles d'un traitement séparé ou ne soient pas habituellement traités séparément. Or, un GSM et un abonnement peuvent être achetés séparément, et c'est ce qui se passe le plus souvent". (Gand, 8 novembre 2001, D.C.C.R., 2002, liv. 55, p. 82).

Témoignages :

Le CRIOC dénonce : 856 euros pour des sms !

Une émission radio jeune. Un langage jeune. Des discussions abordant des thèmes qui touchent directement le jeune. Quoi de plus normal dès lors qu'un jeune de 14 ans veuille y participer activement et faire valoir son point de vue. D'autant plus que l'animateur l'y invite avec insistance puisque l'avis de ses auditeurs l'intéresse pour pouvoir rendre son émission attrayante et interactive.

A la fin du mois, ce mineur va cependant se rendre compte que donner son impression à l'antenne via sms peut coûter cher. Très cher même puisqu'à la réception de sa facture, ses parents vont constater que celle-ci a littéralement explosé. Elle s'élève à un montant de 856 euros pour un seul mois.

Le père scandalisé ne comprenant pas comment son fils a pu rentrer dans cette spirale a écouté l'émission. Il devra bien constater qu'aucune mention d'un quelconque tarif n'est faite ou du moins n'est faite clairement lors de l'émission et que son fils n'est pas le responsable unique de cette facture. Le manque d'information et de transparence y est manifestement pour beaucoup.

Conseil : arrêter la réception de sms payants en envoyant STOP au numéro court via lequel les messages sont reçus. Après avoir contacté son opérateur pour l'en avertir, il faut le cas échéant porter plainte auprès du SPF économie (<http://economie.fgov.be>) ou auprès de l'ombudsman des télécoms (<http://ombudsmantelecom.be>)



A l'AMO Droit des Jeunes, nous avons régulièrement des jeunes mineurs qui reçoivent des factures parfois exorbitantes, exemples :

Une jeune fille vient nous consulter suite à une facture reçue pour un montant de 919 euros. Elle nous explique avoir reçu un sms publicitaire l'informant qu'elle pouvait bénéficier de 1000 sms gratuits sans que ce message précise que cette promotion est conditionnée par la signature d'un contrat d'abonnement.

La jeune fille téléphone afin de pouvoir profiter de cette promotion et lors de cet entretien, elle est amenée à donner son numéro de carte d'identité et sa date de naissance. Lors de cet entretien, la personne de la société ne lui explique toujours pas qu'il s'agit d'un abonnement et lorsqu'elle reçoit le formulaire de demande d'abonnement, elle a pu remarquer que le numéro de sa carte d'identité était correct mais que l'année de sa naissance avait été transformée afin de la faire apparaître comme majeure. Elle n'a jamais renvoyé ce contrat signé et donc, lorsqu'elle a reçu sa facture, nous avons pu la considérer comme nulle au vu de sa minorité. La société a laissé tomber la facture.

La vente forcée en téléphonie: une pratique quotidienne

Marc Vandercammen

Alexis vient de recevoir un appel d'un opérateur téléphonique qui lui propose une modification de son abonnement avec une formule plus intéressante. Simultanément, l'opératrice du centre d'appel lui a proposé de s'abonner à la télévision numérique, à la téléphonie fixe et à Internet. Alexis demande de recevoir plus d'information avant de s'engager. Quelques jours plus tard, il est étonné de recevoir un courrier qui lui annonce la désactivation de son réseau actuel vers le réseau du nouvel opérateur. Puisqu'il n'a pas marqué son accord, Alexis a l'impression qu'on lui a forcé la main.

De nombreuses plaintes arrivent auprès des organisations de consommateurs et du CRIOC concernant les pratiques douteuses, voire illégales de certains opérateurs téléphoniques. Ventes forcées, désactivation d'un opérateur avant réception et signature d'un contrat officiel et obligatoire, utilisation de techniques de vente agressives et manipulatoires, les pratiques inadmissibles sont légion.

"En octobre 1999, j'ai acheté mon premier GSM avec un contrat de 24 mois. En oct-nov. 2003, j'ai souhaité le résilier mais finalement, je me suis retrouvée "réengagée" pour 36 mois! Impossible de faire reprendre mon contrat par un tiers ou alors, je devais payer 150 euros. Etant au terme des 36 mois (oct.2005), j'ai fait parvenir un recommandé à Mobistar, pour signifier ma résiliation. A celle-ci, ils ont répondu par une lettre de félicitations, pour mon contrat, de 24 mois!!!

Je n'ai rien accepté, mais ils ne veulent rien entendre. Après 5 ans de fidélité, j'aurais aimé être écoutée..."

Pour résilier un contrat de téléphonie mobile, le consommateur doit toujours relire les conditions de vente. Souvent un délai est prévu et doit être respecté.



De tels problèmes doivent faire l'objet d'une plainte écrite à l'ombudsman des télécom, Mr Jean-Marc Vekeman, Place des Barricades 1, 1000 Bruxelles, <http://www.mediateurtelecom.be>. Il convient d'y joindre copie des courriers échangés avec l'opérateur en question.

Source : www.saferinternet.be



Historique :

Partant du constat que confrontés à la pression commerciale et aux sollicitations permanentes, certains jeunes se retrouvent face à une situation d'endettement dès l'entrée de leur vie adulte, le DDJ a eu pour projet de mettre en place un outil de prévention afin de mieux informer les jeunes et de les préparer à affronter la réalité économique. Nous avons ainsi créé en 2003 un module de jeu de rôle (projet pilote Aide à la jeunesse) où des jeunes (15-18 ans) se retrouvent en situation de consommation et à travers des cas pratiques, découvrent les différents pièges que leur tend la vie de tous les jours.

Le jeu, dans sa forme originale, est constitué de 3 parcours de consommation (la conclusion d'un contrat de bail, la conclusion d'un contrat de téléphonie mobile, la conclusion d'un contrat d'emprunt avec un adulte se portant caution). Ce jeu a fait l'objet d'un reportage (zoom sur les amos) et est consultable sur le site de l'aide à la jeunesse : <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/fileadmin/sites/ajss/dossiers/acom08/ac08.htm>

L'asbl ddj a fait de nombreuses animations dans les écoles et dans les services relevant de l'aide à la jeunesse, l'objectif étant de prévenir les problèmes réels de surconsommation et de surendettement des jeunes en les préparant à affronter la réalité économique et à en déjouer les pièges et les abus.

Le jeu sous cette forme présentait l'inconvénient de mobiliser toute l'équipe du ddj lorsqu'il devait être joué dans une classe ou face à un groupe d'une quinzaine de jeunes, ce qui ne permettait pas à notre service de répondre à toutes les nombreuses demandes d'animation.

Nous avons alors, en collaboration avec une société de graphisme, transformé le jeu en un jeu informatisé, ce qui permettait de virtualiser certains personnages, afin de laisser le jeune se confronter à la situation de surendettement, ce qui a eu le double avantage de rendre le jeu plus dynamique et de réduire le nombre de travailleurs du DDJ nécessaire pour animer une classe. Ce jeu qui concerne la conclusion d'un contrat de bail est mis en ligne sur internet, ce qui offre une totale accessibilité.

Les objectifs de cette mise en situation a plusieurs objectifs :

- Apprendre aux jeunes à lire un contrat,
- Apprendre à décoder une offre publicitaire,
- Apprendre à gérer un budget, à savoir établir ses besoins réels, à se poser des questions sur sa consommation,
- Apprendre aux jeunes à avoir recours à des services d'aide, surtout préventivement ou à défaut quand le problème se pose.

La dernière évolution de ce jeu consiste en la capsule que vous venez de voir, il y en a 2, une qui concerne les jeux en ligne et une autre qui concerne la conclusion d'un contrat d'abonnement de téléphonie mobile.



Parallèlement, nous avons développé un projet de prévention générale intitulé *Blog'o sphère* à destination des jeunes de 12 à 18 ans, ciblé sur les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et des impacts de ceux-ci en terme de droits et de devoirs de chacun.

Les jeunes sont particulièrement ciblés par la publicité et peuvent se retrouver face à des arnaques. Ils communiquent beaucoup entre eux via blogs, réseaux sociaux, jeux en ligne. L'utilisation faite par les jeunes engendre des conflits suite aux commentaires et aux photos postées. Le droit à l'image n'est pas toujours respecté. Des bagarres sont filmées via GSM au sein des écoles et ces vidéos peuvent servir de pièces dans le cadre d'une exclusion définitive. Les écoles ne savent pas toujours comment appréhender cette modification de la réalité des rapports entre les jeunes et de l'émergence des multimédias en leur sein. Les parents et les professionnels s'y perdent. Les exemples sont nombreux.

A travers Blog'o sphère, nous souhaitons apporter un maximum de connaissances aux jeunes quant à leurs droits et devoirs car la vie virtuelle des jeunes est réelle dans le sens où elle implique d'autres personnes.

Nous voulons aussi que les jeunes connaissent ce qu'ils peuvent faire et pas faire, les arnaques qui existent, les réflexes à avoir, les personnes et services vers lesquels ils peuvent se tourner en cas de problème. A travers Blogosphère, nous tentons d'amener les jeunes à se poser des questions, à développer leur sens critique.

La visée n'est pas de diaboliser les multimédias mais de favoriser une démarche d'éducation aux médias.

Les services qui proposent de l'information

- Le Centre J

Boulevard d'Avroy, 5

4000 Liège

04/223.00.00

centrej@liege.be

Permanences pendant l'année scolaire de 10h à 18 sans interruption et hors période scolaire, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermeture des portes à 11h45 et 16h45).



Le Centre Liégeois de Promotion de la Santé de Liège

Boulevard de la Constitution, 29
4020 Liège
Tel: 04/349.51.44
Fax: 04/349.51.30
<http://www.clps.be>
promotion.sante@clps.be

Le Centre Liégeois de Promotion de la Santé de Huy-Waremme

Place Roi Albert, 16 (1^{er} étage)
4300 Waremme
Contact : Muriel DIMBLON
Tel : 019/54.65.69
Fax : 019/54.65.70

Le Centre Alpha

Centre de documentation
Rue de Rome, 12
1060 Bruxelles
Tel : 02/533.09.25
Fax : 02/538.27.44
www.collectif-alpha.be

Le Centre Alpha a réalisé tout un projet de réflexion généralisée par rapport à la cyberdépendance, la dépendance aux écrans.

Les services qui proposent des animations dans les écoles

- Le Service de Médiation Scolaire en Wallonie

Coordination : Myriam BECKERS : 0478/29.30.11.

Le Service de Médiation Scolaire en Wallonie propose des animations dans les écoles secondaires, tous réseaux confondus sur le thème des multimédias, ainsi que pour le personnel enseignant. L'objectif est de faire de la prévention au niveau de l'utilisation des outils multimédias dans les écoles.



Les services qui proposent de l'information et des animations dans les écoles

- **Le Centre de l'Audiovisuel Liégeois**
Rue Beeckman, 51
4000 Liège
Tel : 04/232.18.81
Fax : 04/232.18.82
cav.liege@sec.cfwb.be
www.cavliege.be

- **Infor-Jeunes Huy**
Quai Dautrebande, 7
4500 HUY
Tel: 085/21.57.71
www.inforjeunes.be

- **Association Action Innocence**
www.actioninnocence.be
Pour inscrire votre école à une séance de prévention gratuite:
belgique@actioninnocence.org

Les services qui proposent de la formation

- **Technofutur TIC**
Avenue Jean Mermoz
6041 GOSSELIES
071/25.49.60
www.technofuturtic.be

- **Média Animation ASBL**
Avenue Emmanuel Mounier, 100
1200 Bruxelles
Tel : 02/256.72.33
Fax : 02/245.82.80
info@media-animation.be
www.media-animation.be



Les services qui développent des actions d'information et de formation

- **Ecole des Parents de Liège La maison des parents**
Rue Léon Mignon, 14
4000 LIEGE
04/223.77.22
maison.des.parents@belgacom.net
- **Centre de Documentation NADJA (Liège)**
04/223.01.19
Centre spécialisé dans la prévention et le traitement des problématiques de dépendance dont la cyberdépendance.

Les services développant des actions d'information et de défense

- **Le Centre Européen des Consommateurs**
Rue de Hollande, 13
1060 BRUXELLES
Tel : 02/542.33.89
Fax : 02/542.32.43
www.cecbelgique.be
info@cecbelgique.be
- **Le Centre pour l'Égalité des Chances et la lutte contre le racisme**
www.diversite.be
www.cyberhate.be
- **Le CRIOC**
www.crioc.be

Les services mis en place par l'état, tous niveaux de pouvoir confondus

- **Le Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias de la Communauté Française**
Ministère de la Communauté Française



Secrétariat Général
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Myriam LENOBLE – directrice générale adjointe
Tel : 02/413.35.02
Fax : 02/413.20.68

Ce service fait partie de la cellule culture-enseignement de la Communauté Française de Belgique.

- **Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel**

<http://www.csa.be>

- **Le Conseil de l'Education aux Médias**

Espace 27 Septembre 4^{ème} étage (bureau 4A 133)
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tel : 02/413.35.08
Fax : 02/413.38.16
cem@cfwb.be
www.cem.cfwb.be

- **La cellule Culture-Enseignement de la Communauté Française**

<http://www.culture-enseignement.cfwb.be>

- **L'agence Wallonne des Télécommunications**

Avenue Prince de Liège, 133
5100 Jambes
Tel : 081/77.80.80
Fax : 081/77.80.99
www.awt.be
info@awt.be

- **Le Service Public Fédéral Economie**

Via les onglets « Internet » et « Arnaques », vous aurez accès à de nombreuses informations utiles sur les achats en ligne et les arnaques via Facebook notamment, etc.
<http://www.mineco.fgov.be>

Les services qui reçoivent les plaintes

- **Computer Crime Unit**

www.ecops.be

Le Computer Crime Unit est l'unité fédérale belge de lutte contre les cyberinfractions et les cybercrimes.

Sur le site ecops.be, les internautes peuvent signaler des délits commis sur ou via l'Internet.

- **Child Focus**

www.childfocus.be

Les services qui traitent la problématique de la cyberdépendance

- **Hôpital de Jour Universitaire « La clé » ASBL**

Boulevard de la Constitution, 153

4020 Liège

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h

Tel: 04/342.65.96

Fax: 04/342.22.15

s.bataille@hjulacle.be

<http://www.hjulacle.be>

- **Institut Wallon pour la Santé Mentale (Namur)**

081/23.50.15

Centre spécialisé dans la problématique de la cyberdépendance

- **Clinique du Jeu Pathologique (Bruxelles)**

02/477.37.70

- **Service de Santé Mentale « Chapelle-aux-Champs »**

Clos Chapelle aux Champs 30 bte 3049

1200 Bruxelles

<http://www.chapelle-aux-champs.be>

chapelle.aux.champs@apsyucl.be

- **Centre de guidance de Waremme et Hannut (Mme SMETS)**

Avenue Guillaume Joachim, 49



4300 Waremme
019/32.47.92
Rue J. Mottin, 6
4280 Hannut
019/51.29.66

Les services qui luttent contre les cyber-crimes

- **J'accuse** : est une association de lutte contre le racisme en ligne. Le fondateur est Marc KNOBEL.
- **LICRA** : Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme
www.licra.org

Les autres services

- **Les Espaces Publics Numériques de Wallonie**
<http://www.epn-ressources.be>
- **L'observatoire des droits de l'Internet**
www.internet-observatory.be

Le Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie assure l'hébergement du site internet et de son forum de discussion, leur gestion technique et le financement du contenu fourni.

- **Le Forum des droits de l'Internet**
www.foruminternet.org
Le forum est un trait d'union entre le public et le privé.

Les sites Internet

- www.saferinternet.be



- www.web4me.be: Ce site est mis sur pied dans le cadre du « Projet Safer Internet Belgium » qui est une collaboration entre Child Focus et le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs.
- www.cyberhate.be
- www.stopchildporno.be
- www.ecops.be: Ce site est le point de contact du Gouvernement Belge sur les abus d'Internet. En tant qu'utilisateur, vous pouvez y signaler des délits commis sur ou via l'Internet.
- www.spamquad.be: Ce site est le portail belge de lutte contre le spam. De nombreux conseils utiles y sont répertoriés.
- www.omnsh.org: site de l'Observatoire des Mondes Numériques en Sciences Humaines.
- www.infoshopping.be: Ce site internet vient d'être mis en ligne par le SPF Economie.
- www.espace-citoyen.be
- <http://www.cfwb-av.be>: site du Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias faisant partie de la Communauté Française.
- <http://www.educaumedia.comu.ucl.ac.be>: site de la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Politiques, Département Communication de l'UCL.
- www.yapaka.be: Yapaka est un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Communauté française de Belgique.
En faisant une recherche sur base du mot « Internet », il est possible de consulter une série de documents, vidéos, ... sur le thème.
- www.leligueur.be: mot clé « Internet ».



- www.lesfamilles.be: Une partie est consacrée à « Internet et les ados », une autre aux « Jeunes et les GSM ».
- www.diversite.be: Le site se centre sur la question de la cyberhaine.
- www.arnaques.be: ce site est entièrement dédié aux arnaques, de tous types.
- www.test-achats.be:
- www.clicksafe.be: Il est possible d'y déposer une question ou de signaler un problème via l'adresse e-mail clicksafe@childfocus.org
- www.internet-observatory.be: Ce site permet d'obtenir toute une série d'informations sur les droits et les devoirs de chacun en lien à Internet.
- <http://economie.fgov.be/fr> : Site du Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.
- <http://www.inhope.org>: site de la commission européenne qui met en place un programme de lutte pour un Internet plus sûr tous les 5 ans s'appelant le « Safer Internet Programme ».
- <http://www.internetworldstats.com/stats.htm>: ce site donne des informations statistiques sur l'utilisation d'Internet dans le monde.
- <http://antipaedo.lip6.fr>: site cofondé, notamment avec l'Union Européenne. Ce site apporte de l'information quant à l'analyse et l'évaluation des réseaux peer-to-peer pour lutter contre les contenus pédophiles.
- <http://ec.europa.eu/saferinternet>: « Programme pour un Internet plus sûr ».
- <http://www.sip-bench.eu>: Ce site teste et compare plus de 30 outils de contrôle parental et d'anti-spams,



- www.privacycommission.be: site de la commission de la protection de la vie privée.
- <http://www.pegioline.eu>: conseils aux parents et aux enfants sur la protection des mineurs en ligne, sur les jeux en ligne
- www.hoawbuster.com: problème des canulars diffusés sur Internet.
- <http://www.droit-technologie.org>: infos sur le droit des nouvelles technologies
- <http://www.kidcity.be/actioninnocence>: site Internet sécurisé de Belgacom afin de contribuer à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet.
- <http://www.kidcity.be/parents>: pages spéciales du site Internet sécurisé de Belgacom (voir ci-dessus), destiné aux parents.
- www.filtra.info: Ce site Web publie les évaluations actuelles de filtrage disponibles pour les familles (contrôle parental).
- www.kiloo.org: Sur ce site, les enfants et les jeunes pourront jouer au jeu « Avec Kiloo, le net devient moins fou ».
- www.safety.live.com: Ce site permet de vérifier l'origine d'un fichier.
- www.protegetonordi.com: Ce site donne des informations sur les antivirus.
- www.foruminternet.org:
- www.webetic.be: informations pratiques, trucs et astuces, conseils de prévention,
- www.swisscom.com: informations sur les dangers d'Internet,
- www.educnet.education.fr: informations sur Internet, les pratiques de jeunes, etc.



Les documents pédagogiques

- « Brochure ludique pour toute la famille », initiative du plan « Insafe » et téléchargeable sur le site www.saferinternet.be.
- « Guide pour les parents : Protégez vos enfants en ligne ! », initiative du plan « Insafe » et téléchargeable sur le site www.saferinternet.be.
- Dossiers : « Les jeunes et Internet », « Jeunes et nouvelles technologies. Gsm et internet, amis ou ennemis ? » « Poisson d'avril ? Inversez les rôles avec vos enfants ! » réalisés par le CRIOC. Ce dossier est téléchargeable sur le site www.crioc.be.
- « Evaluation de 2 ans de signalétique » : publication téléchargeable sur le site du Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias » <http://www.cfwb-av.be>.
- « La violence dans l'information télévisée » : publication téléchargeable sur le site du Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias » <http://www.cfwb-av.be>.
- « Le cinéma rend-il méchant ? » : publication téléchargeable sur le site du Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias » <http://www.cfwb-av.be>.
- « Pour un spectateur conscient » : publication téléchargeable sur le site du Service Général de l'Audiovisuel et des Multimédias » <http://www.cfwb-av.be>.
- « L'éducation aux médias » : publication du Conseil de l'Education aux Médias.
- « L'école mise @u net » : publication du Conseil de l'Education aux Médias
- « Acheter su Internet », brochure téléchargeable sur le site www.cecbelgique.be



- « Trop facile les TIC », www.awt.be
- « Emplettes sur Internet : mode d'emploi », Test Achats, Nov/Dec 2005.
- Carnet et CD-ROM « Nets sur le net » conçus dans le but d'apprendre aux enfants les bons réflexes pour aborder Internet en toute sécurité. Le carnet et le CD-ROM peuvent être commandés via le site www.actioninnocence.be.
- « Safer Internet », étude comparative de 2008 de différents logiciels de contrôle parental téléchargeable sur le site www.sip-bench.eu
- « Le spamming en 24 questions et réponses », téléchargeable sur le site du S.P.F. Economie, Classes Moyennes et Energie.

Nous contacter

www.droitdesjeunes.be

A Liège

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h30

Mercredi : 13h30 à 17h

Jeudi : 17h30 à 20h (en période scolaire)

Ou sur rendez-vous

Tél : 04/221.97.41 (-36 -37)

Fax : 04/221.96.27

Mail : ddjliege@yahoo.fr

A Huy

Lundi : 9h30 à 12h (en période scolaire)

Ou sur rendez-vous

Tél : 085/31.71.75

Fax : 04/221.96.27

Mail : ddjhuy@yahoo.fr

A Hannut



Sur rendez-vous

Tél : 085/31.71.75

Fax : 04/221.96.27

Mail : ddjliege@yahoo.fr